

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN968

présenté par

Mme Thillaye, rapporteure pour avis au nom de la commission des lois

ARTICLE 35

À la première phrase de l'alinéa 21, après le mot :

« opérateurs »,

et après la seconde occurrence du mot :

« défense »,

insérer le signe :

« , ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.